

**Station agréée n°05.24.271.046.1 Marque AH 42****Accréditation COFRAC N°3-1345 / section inspection (portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))**

- **Principaux textes de référence** : règlement CEE n° 3821/85 du 20/12/1985 modifié, Règlement EU 165/2014 du 04/02/2014, Arrêté du 07/07/2004, Circulaire du 18/01/2005, Décision du 21/10/2015, FAQ du Bureau de la Métrologie et orientation du Bureau de la Métrologie
  - **Norme du Système Qualité ISO 17020 – INS REF 02 – INS REF 29**
  - **Toute réclamation ou tout appel client** peut se faire à l'accueil et fait l'objet d'un enregistrement sur la FO 16 Fiche de non-conformité (Réclamation client/Appel client) prévue dans notre Système Qualité et traitée suivant notre procédure PR08 (à disposition sur simple demande). Ce formulaire peut être remis au Responsable Qualité Mme V. BRUYERE ou au Responsable Technique et Sécurité M. J.P. BRUYERE.
  - **Les appels peuvent également se faire auprès de l'Autorité locale en charge de la Métrologie Légale compétente (DREETS R.A. – Tour Suisse - 1 Boulevard Vivier Merle – 69443 LYON Cedex 03 – Pôle C – Département Métrologie – tel 04.26.99.82.72).**
  - Sur demande du client, une copie de la décision d'accréditation peut lui être remise
  - **Les Techniciens habilités procèdent au contrôle de l'installation en toute indépendance et impartialité dans le respect de la procédure PR 09 Installation / Inspection UEV – VU numériques**
  - **Toutes les informations** liées aux interventions réglementées, et obtenues ou générées au cours des activités d'inspection, sont tenues **confidentielles** ; **seules les anomalies, les manquements du détenteur, et données téléchargées, peuvent être transmises à la DREETS** compétente, aux autorités administratives et aux forces de l'ordre sur demande. Dans le cas où des données confidentielles seraient communiquées dans le cadre d'obligations légales, le client sera avisé des informations divulguées (**sauf si la loi interdit à l'organisme d'inspection de le faire**).
- Dans le cadre de leur mission, les auditeurs internes, COFRAC, superviseurs et prestataires informatiques peuvent accéder à des informations confidentielles mais ces personnes sont tenues au secret professionnel.**
- **Sur rendez-vous BRUYERE Electricité Automobile ZI la Boissonnette 42110 FEURS**
  - Domaine géographique couvert : tous les pays appliquant la réglementation européenne
  - Le Zone Sécurisée est strictement interdite à toute personne extérieure à l'Entreprise ou non habilitée par la Direction voir affichage FO 19 Autorisation d'accès.

**TARIFS HT**

<b>INSPECTION PERIODIQUE</b>	<b>185 € HT + frais accessoires suivant marque et génération du chronotachygraphe</b>
<b>INSTALLATION COMPLETE</b>	<b>Sur devis</b>

**OBLIGATIONS DU DETENTEUR - le propriétaire ou utilisateur du véhicule doit :**

- Présenter le véhicule à vide et en état de marche
- Présenter la carte grise du véhicule pour photocopie
- Signaler les anomalies éventuelles
- S'assurer du bon état des pneumatiques équipant le véhicule et de la conformité de leurs dimensions
- S'assurer de l'accessibilité du capteur
- L'utilisation de la marque d'accréditation (COFRAC) par nos clients n'est pas autorisée

**Le non-respect de ces règles nous obligera à refuser le véhicule (Obligation réglementaire de l'OI).****L'organisme agréé à l'obligation de remise en conformité de l'installation (en cas de refus la DREETS en sera informée).**